

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22128 - 82EME ANNÉE

Crise des PEC à La Réunion

La CTAP pour régler la précarité



Les collectivités ne peuvent pas remplacer l'État et l'État n'a plus de tutelle sur les Collectivités. Les compétences ont été définies par la loi qui a prévu un outil de concertation. Ce serait une humiliation que d'attendre du préfet la réunion de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), de fermer des services utiles ou d'abandonner les citoyens pauvres à leur sort.

L'histoire des PEC commence quand le gouvernement analyse la crise économique comme conjoncturelle et décide d'une mesure précaire. Il propose aux collectivités d'embaucher des

contractuels moyennant 90 % de prise en charge. Ce fut une aubaine pour la plupart des collectivités qui en ont profité pour remplacer des postes permanents ou recruter pour assumer des nouvelles activités. Ces précaires en grande souffrance économique et sociale viennent s'ajouter à la masse du personnel non titulaire.

Cependant, à La Réunion, la situation générale est différente. Celle-ci repose sur un chômage massif et structurel. Des parlementaires font une erreur de soutenir la précarité en l'absence d'emplois pérennes. D'autres élu-es se vantent d'utiliser leurs

collectivités pour servir d'amortisseur à la crise sociale. Des promesses électorales ne sont pas loin.

Or, depuis 2013, l'INSEE note : « La Réunion est un Département socialement hors norme ». L'urgence est donc de rétablir la norme ou d'étudier de nouvelles normes. En 2026, la manifestation devant la préfecture est un signe que la situation s'est aggravée. Des élus se sont retrouvés pour une cause qui leur semble juste.

Profitons-en pour réunir la Conférence Territoriale de l'Action Publique. C'est une instance de concertation légitime. Le moment est venu pour les élu-es Réunionnais de prendre l'initiative et ne plus s'en remettre à Paris. Cela concerne les 2 assemblées, les 24 communes et les 5 interco. L'État est aussi membre partenaire. Ce qui change de nos jours : tous

les ans, le Préfet fait un rapport des services de l'État devant les élus de la Région et du Département, réunis en session plénière.

Notons aussi que le calendrier des Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable a fixé l'éradication de la pauvreté en 2030. C'est un bon repère pour préparer les débats relatifs aux orientations de la mandature des collectivités nouvellement élues.

Ary Yee-Chong-Tchi-Kan

Pénurie d'eau à La Réunion

Le « château d'eau » de La Réunion manque d'eau

Les coupures d'eau nocturnes décidées à Saint-André ne constituent pas un simple épisode lié au déficit de pluie. Elles révèlent une transformation profonde du climat réunionnais, mais aussi les limites d'un modèle de développement fondé sur le gaspillage d'une ressource devenue précieuse.

Les communes de l'Est — Saint-André, Bras-Panon, Salazie, Saint-Benoît — ainsi que le Sud sauvage, notamment Saint-Joseph, ont toujours été considérées comme le « château d'eau » de La Réunion. Arrosés par les alizés, ces territoires alimentaient les nappes phréatiques, les rivières et les captages qui fournissent une grande partie de l'île en eau potable. Aujourd'hui, ils figurent pourtant parmi les secteurs les plus touchés par les restrictions.

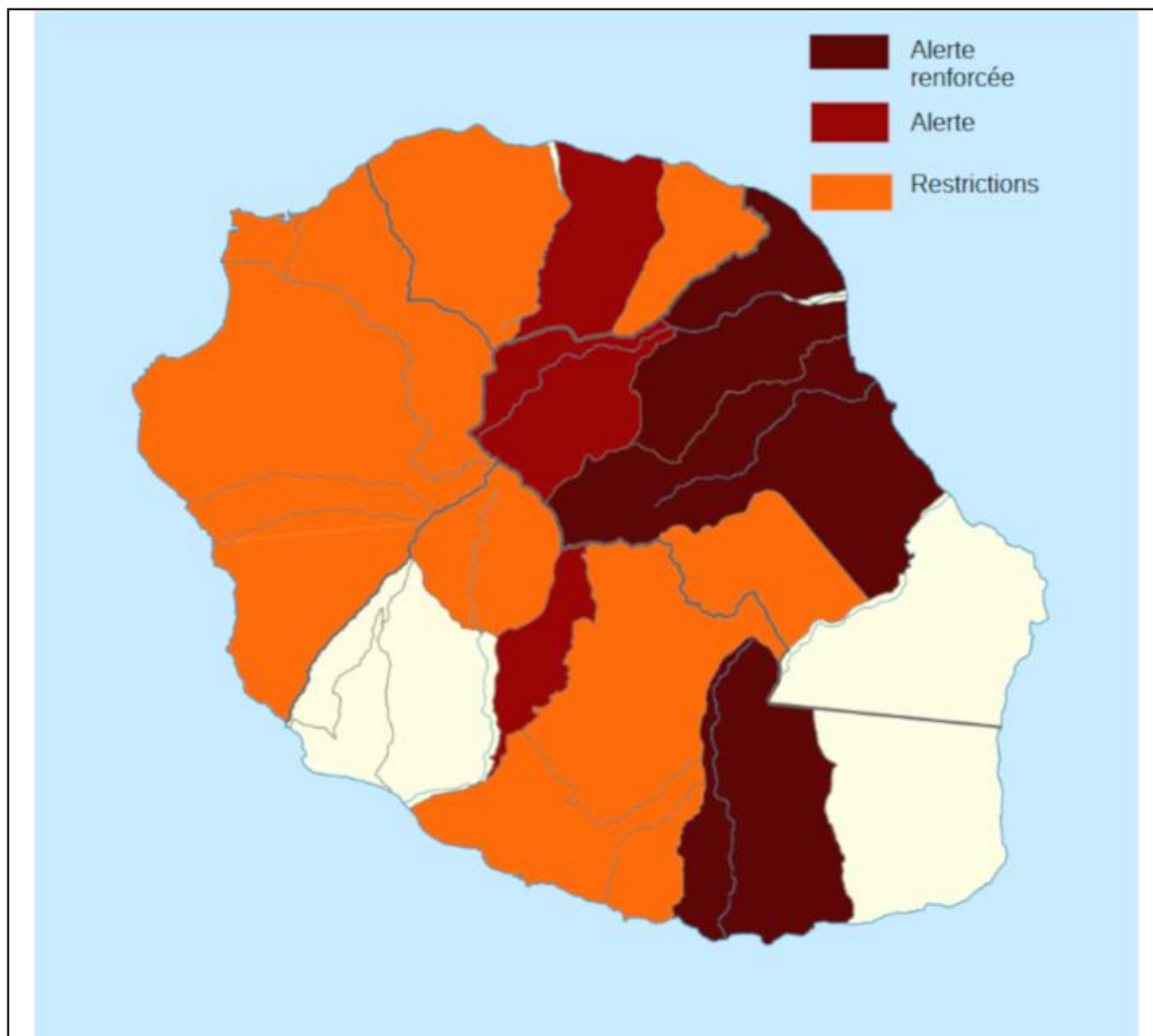
Le préfet a placé Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît et Saint-Joseph en alerte renforcée, tandis que Salazie est désormais en alerte. Voir les principaux réservoirs naturels de l'île manquer d'eau montre l'ampleur de la crise.

Décennies de sous-investissement : plus de 30 % de l'eau perdue dans des fuites

Cette situation résulte de plusieurs facteurs qui se renforcent mutuellement. Le dérèglement climatique modifie le régime des pluies et réduit la recharge des nappes souterraines. À cela s'ajoutent des décennies de sous-investissement dans les réseaux : plus de 30 % de l'eau potable produite disparaît dans des canalisations vétustes avant même d'arriver chez les usagers.

Près de 180 litres d'eau potable par jour par habitant gaspillés

Mais la crise est aussi celle d'un modèle de consommation. Chaque Réunionnais utilise en moyenne près de 180 litres d'eau potable par jour, alors que les besoins physiologiques d'une personne sont de l'ordre de deux litres quotidiens pour boire. Une eau traitée à grands frais jusqu'à atteindre la qualité potable sert pourtant massivement à des usages qui ne l'exigent pas : évacuation des toilettes, nettoyage des sols, lavage des véhicules, arrosage des jardins ou encore remplissage des piscines. Cette utilisation d'une ressource de haute qualité pour des usages ne nécessitant pas une eau potable illustre les contradictions d'un système qui privilégie l'abondance apparente plutôt que la sobriété.



Tout est à revoir

Les appels à économiser l'eau sont nécessaires, mais ils ne suffiront pas. Réduire les fuites, développer la réutilisation des eaux usées traitées, récupérer les eaux de pluie et réserver l'eau potable aux usages qui l'exigent réellement sont devenus des impératifs. Lorsque le « château d'eau » de La Réunion est lui-

même confronté à la pénurie, c'est toute l'organisation de la gestion de cette ressource essentielle qui doit être repensée à la lumière du changement climatique.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud ; 2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau ; 2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Oté

« Mwin la pou rode in plass bordaz » : In kozman pou la rout

Dann in éi konm la Rényon in bonpé d'moune i rode travay toultan, kissoi in vré travay i korèspon zot valèr, kissoi in plass bordaz. In plass bordaz i fatig mwin, é mèm si li lé pa bien péyé, li pèrmète lo moune ansort ali.

Solon Daniel Honoré, dann tan, rode in plass bordaz sé travaye dann kann é do préféranss dsi lo bor lo karo, in landroi i fatig pa tro.koméla sa i vé dir in plass travaye i fatig pa tro lo kor-konm i di, na pwin do koi kass in zo dann foi — é i pèrmète gingn son vi, sifizaman pou innpèrssone na pwin tro lanbission.

La plipar d'tan in plass bordaz sa i gingn par piston d'in mèr, d'in prézidan, mé i fo pou sa ou néna in bon piston.. La ransson d'inn sossyété épi d'inn ékonomi tro fèb pou done travaye in bonpé d'moune...

Alé ! Mi kite azot rofléshir la dsi é ni retrouv pli dvan, sipétadyé.

Justin